

DONS

Les ressources de la LFDA proviennent exclusivement de la générosité des particuliers. Indépendante de toute obédience politique, religieuse ou syndicale, de toute entreprise commerciale, industrielle ou financière, la LFDA ne reçoit aucune subvention d'organismes publics ou privés.



La Fondation LFDA a besoin de votre soutien généreux et fidèle !

BULLETIN DE SOUTIEN

Les dons à la LFDA ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant (75 % dans le cas de l'ISF). Elle est également exonérée de tout droit de succession. Sur demande, nous vous adresserons un courrier complémentaire sur les legs.

Madame Monsieur

Nom* Prénom*

Adresse*

Code postal* Ville*

Téléphone

Email

Je souhaite recevoir la revue : par email
 par voie postale

30 € 50 € 80 € 100 € €

Virement (www.fondation-droit-animal.org/nous-soutenir)

Chèque à l'ordre de : Fondation LFDA

À retourner à : Fondation LFDA - 39 rue Claude Bernard
75005 Paris

Date Signature

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations vous concernant.

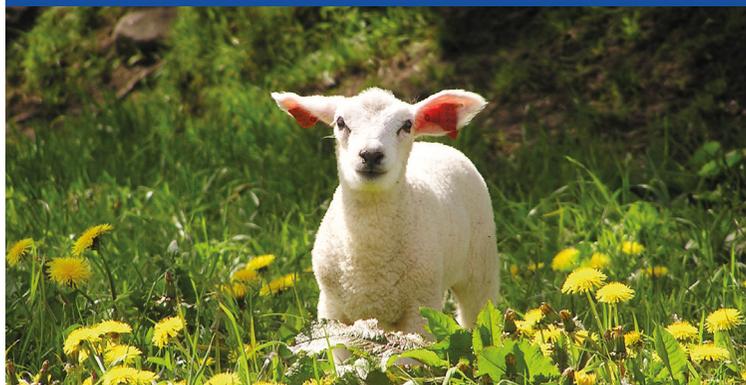
QUI SOMMES-NOUS ?

La LFDA a fait le choix de la connaissance comme arme principale de son combat pour la reconnaissance des droits de l'animal.

La LFDA est un groupe pluridisciplinaire : son conseil d'administration est composé de juristes (maîtres de conférences, avocats, magistrats), de scientifiques (médecins, vétérinaires, éthologistes, neurobiologistes, ethnologues, zoologistes, linguistes et sociologues) et de philosophes.

La mise en œuvre des actions décidées par le Conseil est assurée par quelques salariés et une équipe de bénévoles.

Appuyée par un comité scientifique composé d'experts de l'animal, la LFDA est également soutenue par un comité d'honneur prestigieux (membres de l'Académie, anciens ministres, magistrats et scientifiques éminents).

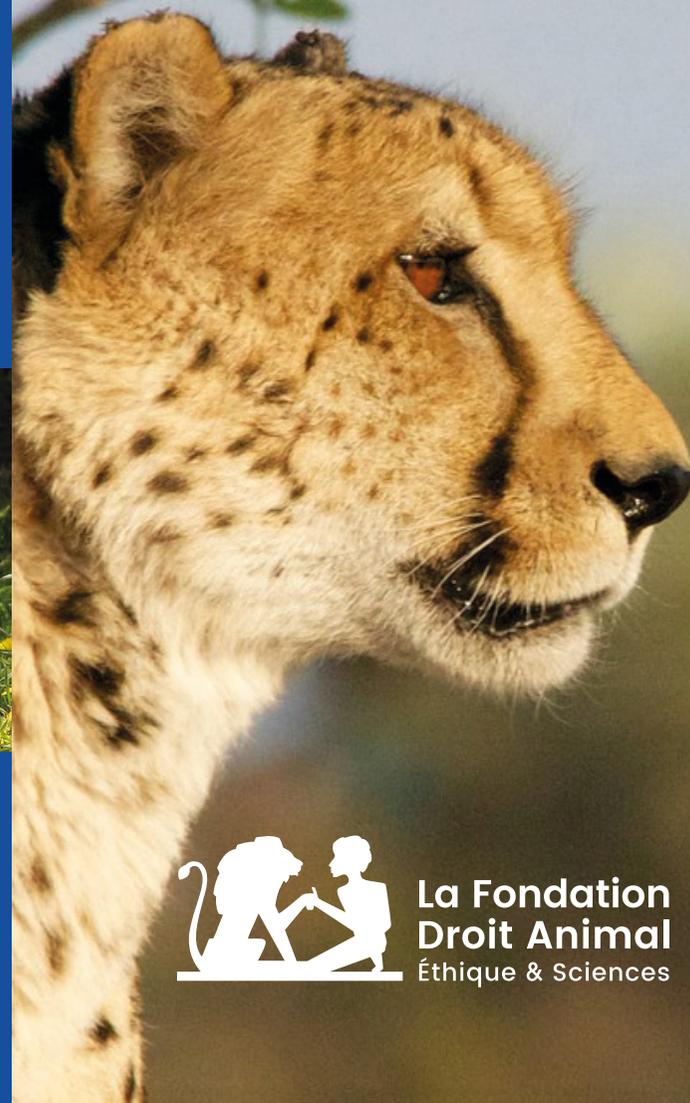


La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

39 rue Claude Bernard 75005 Paris
01 47 07 98 99 • contact@fondation-droit-animal.org
www.fondation-droit-animal.org

Ne pas jeter sur la voie publique

AMÉLIORER LA CONDITION DES ANIMAUX GRÂCE AUX PROGRÈS DE LA SCIENCE & DU DROIT



**La Fondation
Droit Animal**
Éthique & Sciences

NOS VALEURS, NOS COMBATS

Depuis 1977, la LFDA multiplie les actions pour impliquer consommateurs, éleveurs, chercheurs et grand public dans ce vaste combat pour la reconnaissance et le respect des droits des animaux.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL

- corédigée par la LFDA en 1978
- propose à l'humanité l'idée d'un égalitarisme universel
- L'être humain doit retrouver sa place parmi les espèces vivantes, et non en son sommet

« À la protection de l'animal se substitue le respect de l'être vivant. »

Pr Jean-Claude Nouët, co-fondateur de la LFDA



UNE MISSION JURIDIQUE

- Transposer dans le droit français et européen les avancées scientifiques pour améliorer les conditions de vie de tous les animaux



UN COMBAT ÉTHIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Utiliser une argumentation factuelle et crédible pour atteindre nos buts
- Rendre accessibles à tous les résultats d'enquêtes et rapports de la LFDA
- Publication d'une revue, organisation de colloques...



UN ENGAGEMENT COLLECTIF

- Éduquer et informer pour modifier durablement les comportements et éveiller les consciences
- Intervenir auprès des pouvoirs publics pour améliorer le bien-être des animaux
- Tisser des liens étroits avec les ONG de protection animale et de la nature
- Offrir notre expertise aux professionnels en lien avec l'animal

NOS ACTIONS

La LFDA se préoccupe de tous les animaux :

- élevés pour leur production
- chassés et pêchés pour le loisir
- utilisés en expérimentation
- cloîtrés dans les parcs zoologiques
- utilisés pour divertir : cirques, corrida, delphinarium...

SUCCÈS

Parmi ses succès, la Fondation compte l'obtention en 1985 du **1^{er} règlement européen autorisant la mention du mode d'élevage des poules pondeuses sur les boîtes d'œufs**. Grâce à cela, les consommateurs européens peuvent favoriser en toute connaissance les modes d'élevage respectant le mieux le bien-être des poules.

En 2015, **la mention de la sensibilité de l'animal dans le Code civil** a été le fruit d'années de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. L'acte décisif a été la rédaction en 2005, à la demande du garde des Sceaux, d'un rapport sur le régime juridique de l'animal par Mme Suzanne Antoine, magistrate et administratrice de la LFDA.

PROJETS

- Faire reconnaître la sensibilité des animaux sauvages dans le droit
- Accompagner les professionnels dans leurs démarches vers plus de bien-être
- Étendre l'étiquetage des modes d'élevage des animaux à tous les produits de consommation
- Veiller au respect des réglementations

OBJECTIF : 4 DROITS FONDAMENTAUX POUR LES ANIMAUX

▬ Le droit pour toute espèce de ne pas disparaître par la faute de l'homme.

▬ Le droit pour tout animal de ne pas être tué ou atteint dans son intégrité physique par l'homme sans nécessité.

▬ Le droit pour tout animal apte à éprouver des émotions ou à ressentir la douleur de ne pas subir par la faute de l'homme de souffrances évitables.

▬ Le droit pour tout animal tenu sous la dépendance de l'homme de bénéficier d'un bien-être conforme à ses impératifs biologiques et comportementaux spécifiques.

